

**PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE  
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille cinq,  
Le vingt quatre septembre, à neuf heures trente minutes.

A Tanger, au siège de la Chambre de Commerce, de l'Industrie et des Services de la Wilaya de Tanger, en application des dispositions de l'article 13 des statuts, les membres de l'association dénommée « AFINORD » se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle sur la convocation qui leur a été faite par le conseil d'administration suivant avis inséré dans les journaux d'annonces légales : Journal de Tanger n° 3340 et La Chronique n° 201 datés du 10/09/2005 ainsi que par lettres simples adressées à chacun des membres adhérents.-----

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, lors de son entrée dans la salle des réunions, par chacun des membres présents ou représentés. -----

M. Abdellah BOUKARI, en sa qualité de président du conseil d'administration préside la réunion.-----

M. Mohamed EL YAZAJI, secrétaire général du conseil d'administration, fait fonction de secrétaire.-----

M. Mohamed Larbi HAMZAOUI, vice président, fait fonction de scrutateur.-----

Le bureau ainsi constitué, M. le Président déclare la séance ouverte.-----

I.- M. le Président constate, d'après la feuille de présence, arrêtée certifiée véritable par les membres du bureau, que 23 membres adhérents sur les 32 sont présents ou représentés, et que l'assemblée, réunissant ainsi plus du quart des membres, et régulièrement constituée et peut valablement délibérer comme une assemblée générale ordinaire.-----

Il y a lieu de signaler la présence également de M. Houssine BOUMAHROU et M. Otman ZEGGAF en leur qualité d'observateurs et futurs adhérents ainsi que de celle de la presse locale.-----

-

II.- M. le Président dépose ensuite sur le bureau les documents suivants :-----

- Les statuts de l'association ;-----
- Un exemplaire des journaux d'annonces légales ci-dessus cités ;-----
- La copie des lettres adressées aux membres ;-----
- La feuille de présence signée par les adhérents présents et par les mandataires de ceux représentés ;-----
- Les pouvoirs des adhérents représentés.-----

Puis M. le Président rappelle que la présente assemblée a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :-----

**Ordre du jour**

- Approbation des rapports morales et financiers ;-----
- Projet de réduction du montant de la cotisation à payer par les membres ;-----

- Projet de modification du cinquième alinéa de l'article 18 des statuts ;-----
- Election d'une manière exceptionnelle de deux membres proposés parmi les adhérents de la ville de Tétouan à adjoindre au conseil d'administration actuel ;----
- Questions divers.-----

Le Président procède ensuite à lecture du rapport moral à travers lequel il a donné un large aperçu, au terme de ce premier exercice de la vie de l'association, sur la naissance, les réalisations, ainsi que sur les objectifs à atteindre dans un proche et moyen terme. Un exemplaire de ce rapport restera joint au présent Procès-Verbal.-----

Le Président fait lecture ensuite du compte rendu de la séance de travail tenue entre le C.R.I. et AFINORD représenté par certains membres de son conseil d'administration à travers lequel : -----

- Le directeur du C.R.I. Tanger – Tétouan a félicité les membres de l'AFINORD pour leur initiative de s'organiser en association à considérer comme un interlocuteur privilégié au niveau régional ;-----
- Les deux parties se sont félicitées sur la qualité des relations qui les lie et ont exprimé leur volonté de développer leur collaboration dans différents domaines en relation avec l'acte d'investir ;-----

La parole a été donnée ensuite au Trésorier Général de l'association pour la lecture du rapport financier couvrant la période du 01/07/2004 au 31/08/2005. Duquel rapport il y a lieu de relever que les recettes se sont élevées à 73.730,-DH contre la somme de 32.168,19 DH de dépenses soit un excédent d'exploitation de recettes sur les dépenses de l'ordre de 41.561,81 DH (Voir en annexe un exemplaire du rapport financier).-----

Après l'observation d'une pause café la séance a repris et la parole a été donné à tous les membres désirants exprimer leurs points de vue sur les projets de résolution qui leur sont soumise. Puis personne n'ayant plus demandé la parole, M. le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes portées à l'ordre du jour.-----

**Première résolution :**

L'assemblée générale décide de rejeter tout projet de réduction, de la cotisation et confirme son maintien à son montant actuel soit 1.200,- DH par semestre ou 2.400,- DH par an.-----

Cette résolution est adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés.-----

**Deuxième résolution :**

L'assemble générale décide de modifier ainsi qu'il suit le cinquième alinéa de l'article 18 des statuts :

***« En cas d'empêchement, un membre du conseil d'administration peut donner procuration pour une ou plusieurs séances à l'un des membres actif de l'association, en dehors du bureau, et sans que ce dernier puisse subdéléguer ses pouvoirs. »*** -----

Cette résolution est adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés.-----

**Troisième résolution :**

L'assemblée générale décide d'adjoindre à son conseil d'administration actuel deux membres adhérents représentant la ville de Tétouan en les personnes de :-----

- M. Mahdi ALOUI
- M. Abdelkrim AZAMI

Cette résolution est adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés.-----

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à midi.-----

Après lecture faite, le présent procès-verbal a été signé par les membres du bureau, ainsi que par les deux nouveaux membres élus au conseil d'administration pour acceptation de leurs fonctions.-----

**Le président**

**Le Secrétaire**

**Le Scrutateur**

M. Abdellah BOUKARI

M. Mohamed EL YAZAJI

M. Med Larbi HAMZAOUI

M. Mehdi ALOUI

M. Abdelkrim AZAMI